

Chantiers ostréicoles et intégration paysagère





Aimé KERGUÉRIS
1er Vice-Président du C.A.U.E.

Député Maire de PLOUHINEC
2ème Vice-Président du Conseil
Général du Morbihan.

La mise aux normes sanitaires européennes, qui s'appliquera à partir du 1er Janvier 1996, entraîne la modification, et souvent l'extension ou la construction d'un grand nombre de chantiers ostréicoles. Les services de l'Etat, et notamment la Direction Départementale de l'Equiperment estiment que sur les 400 concessions de cultures marines réparties le long des côtes morbihannaises, environ 200 feront l'objet de travaux d'adaptation.

Ces travaux nécessitent le dépôt, et l'obtention, d'un permis de construire. Par définition les chantiers, ostréicoles ou conchylicoles, sont situés en bord de rivage, voire sur le domaine public maritime.

Or en raison de la qualité des paysages, la plus grande partie du littoral de notre département se trouve en périmètre de site classé ou inscrit, protection qui se superpose à la «loi littoral», loi d'aménagement dont les dispositions s'appliquent à l'ensemble de la façade maritime du département.

Dans ces conditions une très grande majorité des projets d'extension ou d'adaptation des chantiers ostréicoles se trouve soumise, dans le cadre de la procédure d'instruction de permis de construire, à l'examen de la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages que préside Monsieur le Préfet.

J'ai donc souhaité, en accord avec celui-ci, mettre à la disposition des ostréiculteurs, et plus généralement de tous ceux qui peuvent être concernés par les travaux à entreprendre sur les chantiers (architectes, maîtres d'œuvre, maires...) un document de sensibilisation et de recommandations qui leur permette, si les principes qu'il définit sont appliqués, une plus grande sûreté dans le déroulement de la procédure en vue de l'obtention du permis de construire. En effet, étant moi-même membre de la Commission des Sites, j'ai constaté que, trop souvent, les dossiers de permis de construire présentés n'étaient pas acceptés par celle-ci en raison de leur manque d'intégration dans le paysage, et de leur aspect uniquement utilitaire.

S'agissant de l'outil de travail de toute une profession qui contribue fortement au développement économique du département, et par la qualité et la renommée de ses productions, à son rayonnement très largement au-delà de ses limites, il m'est apparu qu'il fallait tenter de porter remède à une situation préjudiciable aux ostréiculteurs.

Par ailleurs, la qualité des paysages littoraux morbihannais, leur diversité, sont indissociables de l'attrait touristique et de l'image du Morbihan, facteurs indispensables d'un développement touristique de qualité qui constitue l'un des points forts du «marketing» de l'os-tréiculture morbihannaise.

Il convenait donc de proposer des solutions qui, tout en intégrant les légitimes contraintes de la profession, notamment au plan des investissements financiers nécessaires, permettent de réaliser des projets de plus grande qualité, mieux susceptibles de s'intégrer dans le paysage.

Les recommandations contenues dans cette plaquette ne font pas appel à des techniques d'avant garde ou sophistiquées, et à ce titre ne devraient pas entraîner de surcoût d'investissement notable.

Elles permettront par contre, j'en suis persuadé, de gagner sur les délais d'instruction des permis de construire en évitant à un pétitionnaire d'avoir à modifier ou à recommencer son projet plusieurs fois avant l'obtention dudit permis de construire, et par là permettront de gagner sur le temps de retour sur investissement.

Je remercie donc le Comité Interprofessionnel de la Conchyliculture de Bretagne Sud, ainsi que les différents Syndicats Ostréicoles qui nous ont permis, au cours de diverses réunions de mieux saisir les préoccupations de l'ensemble de la profession.

De même, j'exprime ma gratitude à l'équipe technique du C.A.U.E., maître d'œuvre de cette plaquette, ainsi qu'aux différents services ou organismes qui, par leur participation aux groupes de travail, en ont permis l'aboutissement.

Il s'agit des Affaires Maritimes des quartiers de Vannes et d'Auray, de la Direction des Services Vétérinaires, de l'Agence des Bâtiments de France - Service Départemental de l'Architecture, et de l'IFREMER - Station de la Trinité sur Mer.

Chantiers ostreicoles et intégration paysagère

Introduction

- Le Chantier

Intégration paysagère

- Le relief
- Couleur et environnement
- Implantation et paysage

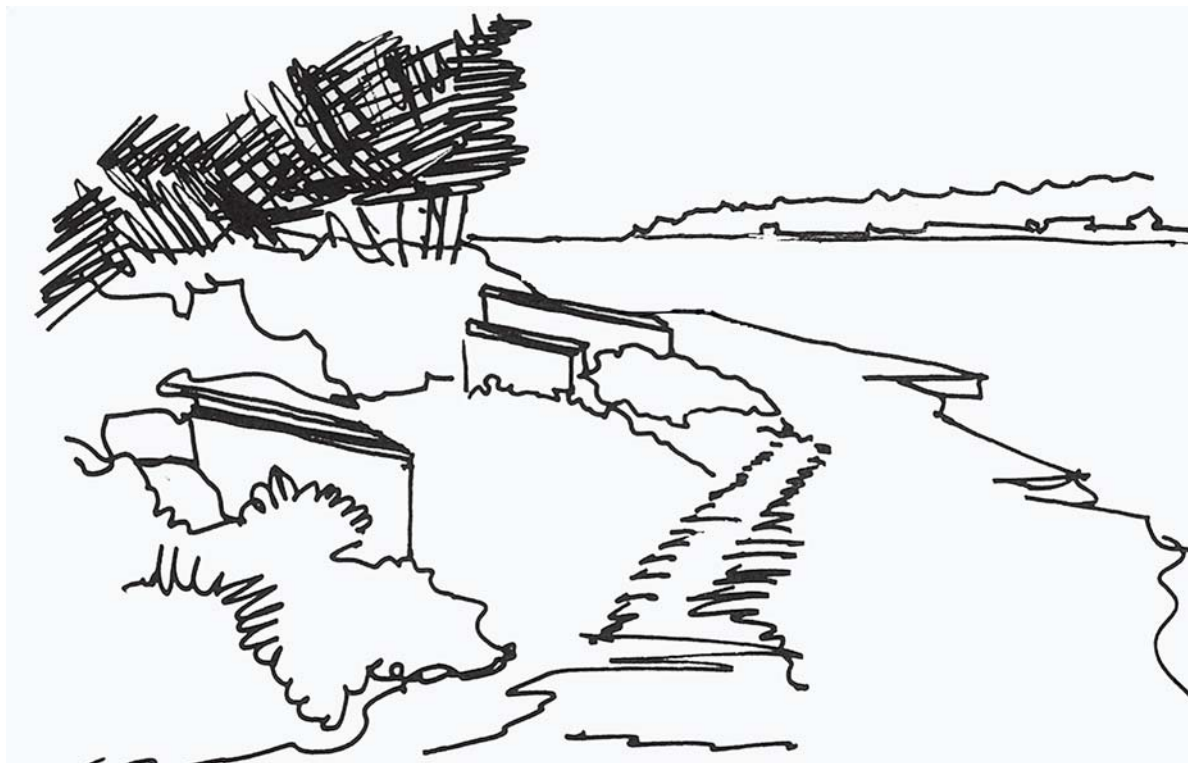
Architecture et volumétrie

- Réduire la masse d'un volume
- Diminuer l'effet de barre
- Fragmenter les volumes

Matériaux

- Toiture
- Bardage
- Percements
- Couleurs

Constitution d'un dossier



L'impact créé dans le paysage par les bâtiments ostréicoles n'est pas toujours apprécié à sa juste mesure lors de l'élaboration des projets.

Les bâtiments souvent de grande dimension, de volumes importants et de structures industrialisées, répondent à des fonctions économiques précises, elles-mêmes liées à des considérations techniques.

Ces nécessités ne doivent pourtant pas exclure une préoccupation constante de bonne insertion dans le paysage.

Des solutions existent ; elles doivent être recherchées dans la qualité des matériaux mis en œuvre, par une bonne adaptation au terrain naturel et à l'environnement existant.

Cette plaquette a pour but de rappeler les éléments du paysage qui doivent toujours être pris en compte et d'indiquer les principes de construction et d'aménagements extérieurs qui permettent l'intégration recherchée.



Tous les bâtiments utilitaires liés à l'exploitation ostréicole étaient autrefois construits avec des matériaux trouvés sur place.

Le granit servait aux soubassements des bâtiments et à leurs fondations, quelquefois à leurs murs pour de petits volumes. Le bois servait à l'ossature et à la charpente du bâtiment. Les parois des hangars étaient revêtues de clins à recouvrement. La protection du bois étant assurée par du coaltar, les menuiseries étaient aux couleurs du bateau.

L'étude des récentes constructions ostréicoles traduit une inadaptation de l'objet à la fonction qui est demandée.

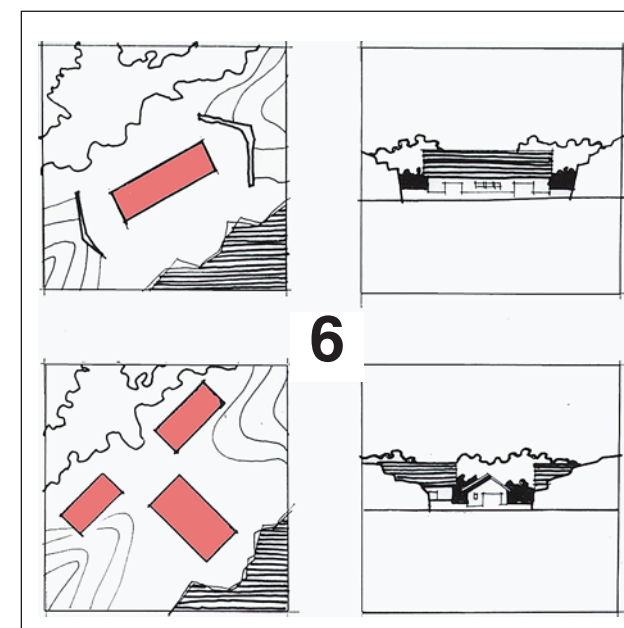
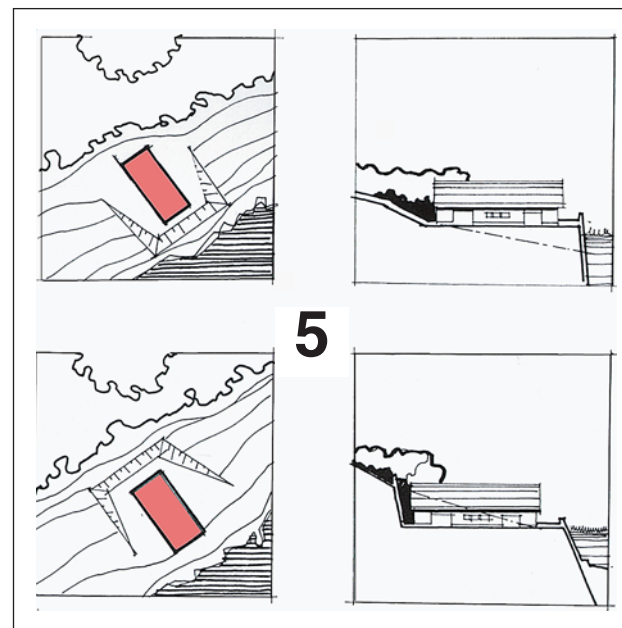
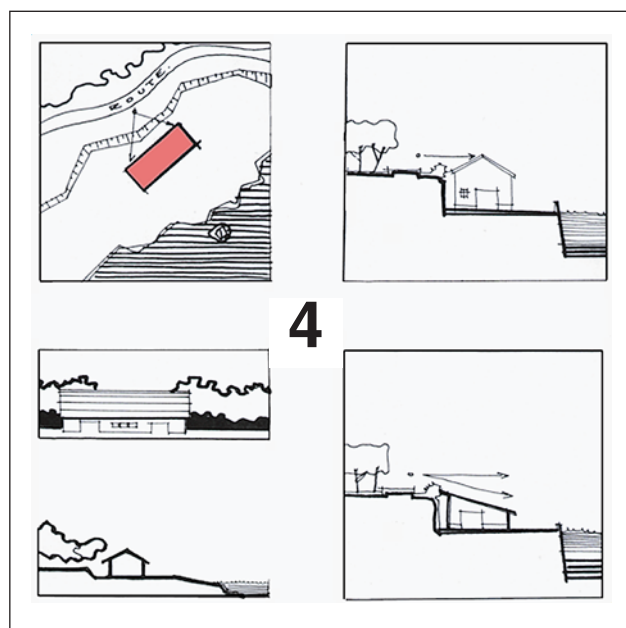
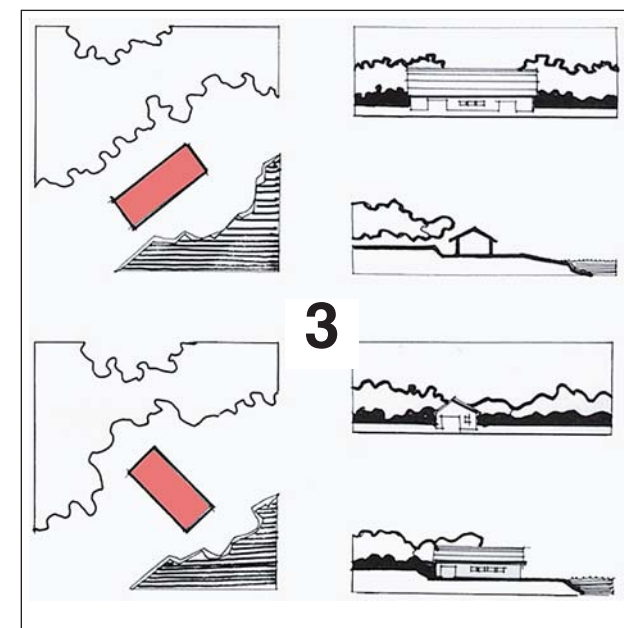
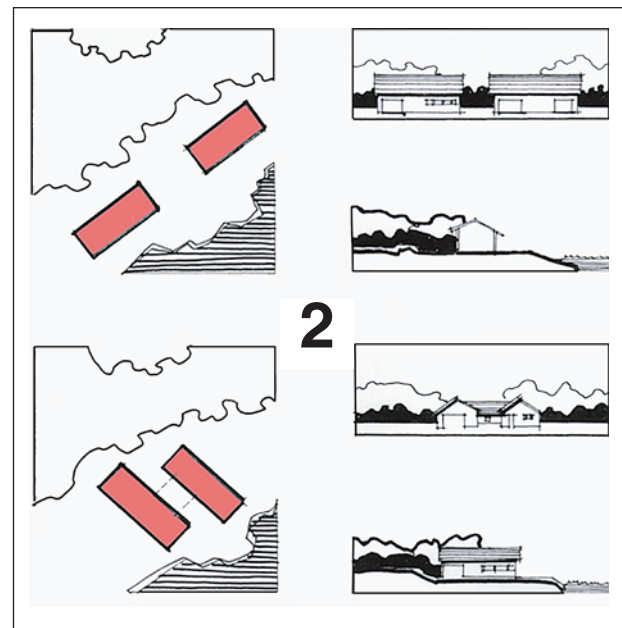
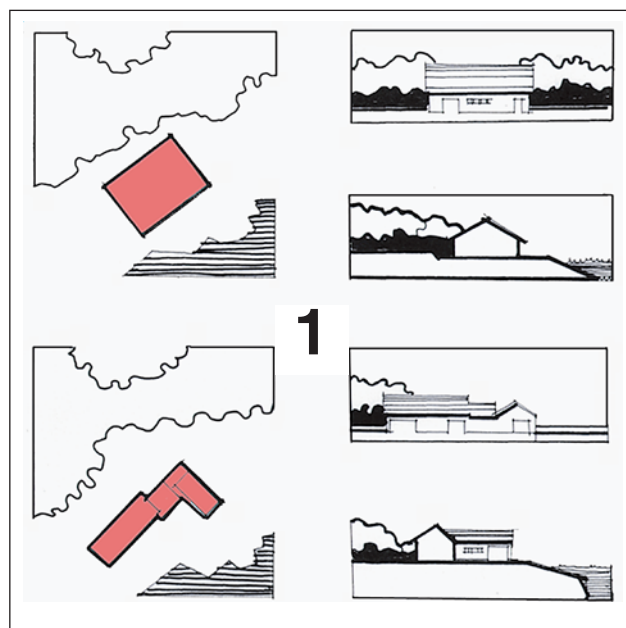
La longue évolution de la pratique qui avait permis aux chantiers traditionnels d'être adaptés aux nécessités s'est trouvée accélérée. Il s'est constitué un nouveau cadre bâti réalisé au coup par coup, sans étude globale et avec des réponses faisant appel à l'utilisation de composants destinés à l'agriculture ou à l'industrie.

La construction de hangar à caractère industriel est à proscrire impérativement en raison de :

- l'utilisation de bardage métallique inadapté au milieu salin,
- volume haut et inutile,
- cloisonnement des tâches difficiles,
- fragmentation des volumes impossible.

Il est souhaitable de revenir à des matériaux plus traditionnels et de réaliser des enveloppes extérieures qui soient respectueuses de l'esthétique des chantiers déjà existants sur le littoral:

- soubassement en parpaings enduits,
- bardage bois en façade,
- couverture en ardoise ou fibro.





D'où le bâtiment sera-t-il vu ?

Que verra-t-on du village, de la route, de près, de loin ?
Comment le bâtiment sera-t-il perçu ?

Autant de questions qui, une fois posées, vous aideront à mieux voir le bâtiment et sa capacité d'intégration dans le paysage.

Le relief

On peut déterminer deux grands cas de figure :

- les sites plats dont les rives et le terrain d'adossement sont peu élevés
- les sites à relief dont le terrain d'adossement est élevé.

Dans les deux cas, le 2ème plan, celui qu'on appellera le terrain d'adossement peut être soit boisé, cultivé, ou urbanisé.

Ce 2ème plan de par son relief, sa végétation, son urbanisation doit être considéré comme l'élément de référence. D'une façon plus générale, on cherchera à intégrer les bâtiments en privilégiant les matériaux et les couleurs en harmonie avec le milieu.

Couleurs - Matériaux - Volume

Sur fond urbanisé, les caractères architecturaux des hameaux peuvent constituer une référence pertinente.

Les longs volumes seront à éviter, on préférera une suite de petits volumes décalés. Une disposition étagée permettra de briser la ligne de faîtage et de donner un mouvement similaire aux longères. Les matériaux et les couleurs feront références aux hameaux : couverture ardoise, menuiserie bois.

Les chantiers de grande importance seront fragmentés, rappelant la croissance organique du chantier d'hier.

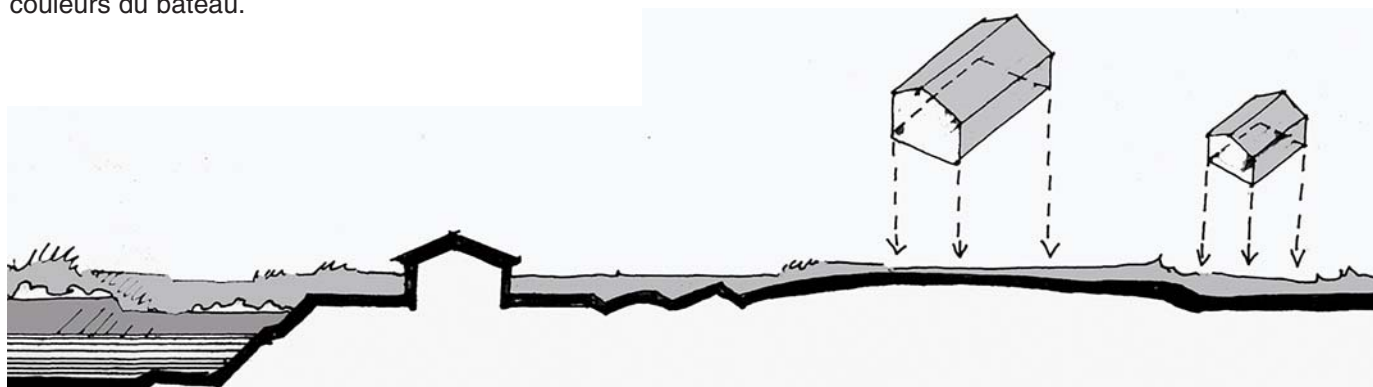
L'utilisation de bardage bois est conseillée, le soubassement sera en maçonnerie enduite, la couverture de teinte sombre : fibro, ardoise.

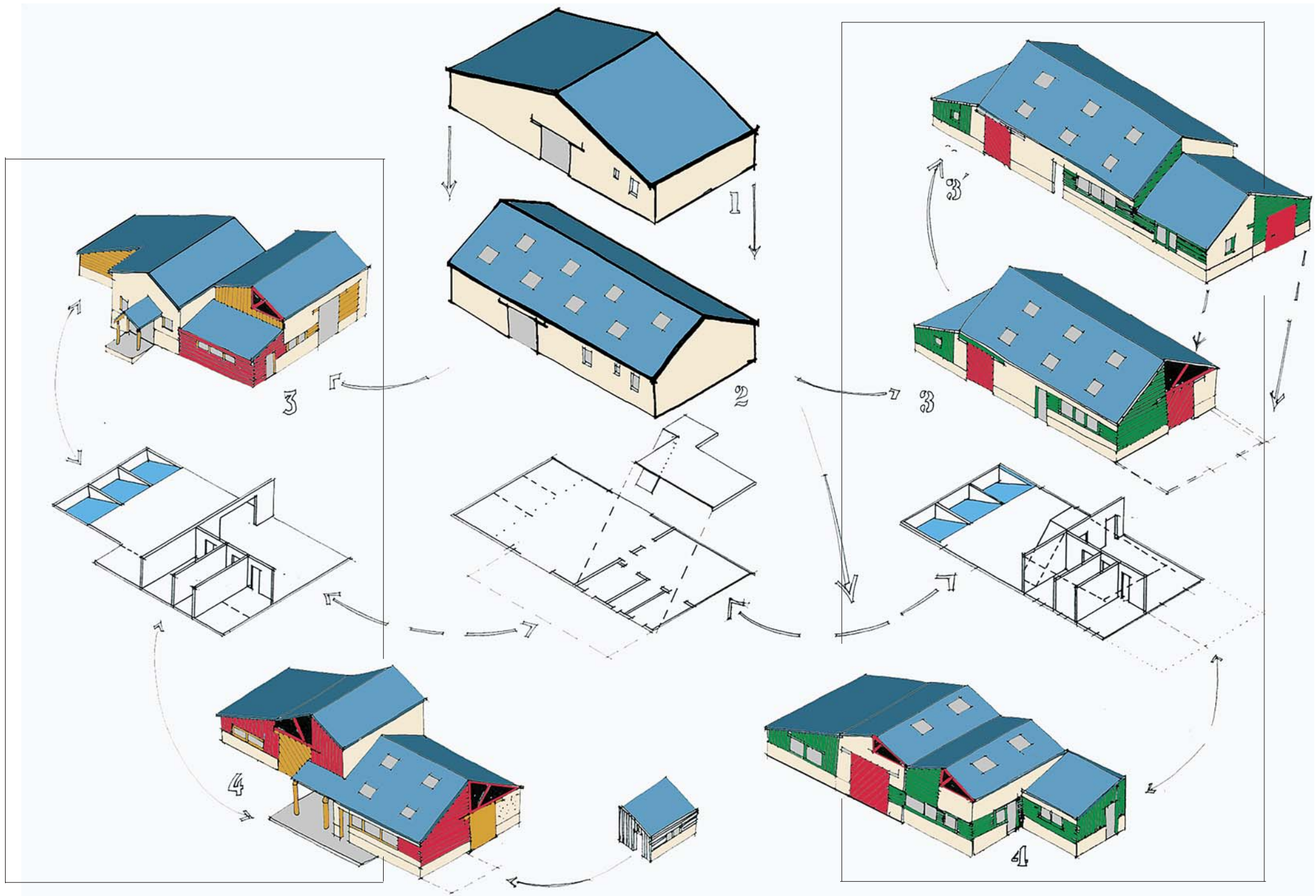
Sur fond végétal. Pour les chantiers de grande importance on évitera le blanc ou le vert, on préférera des valeurs de gris, de ton sombre et mat, comme l'aspect du bois passé au coaltar.

Les appentis seront d'un ton légèrement différent pour distinguer les volumes : bardages différents aux couleurs plus franches : les menuiseries sont aux couleurs du bateau.

Implantation

- 1-Dans la mesure où les contraintes foncières et techniques le permettent, on plantera le bâtiment perpendiculairement au trait de côte.
- 2-On évitera les dispositions en ligne, en préférant une disposition en parallèle, non jointive, permettant une extension future.
- 3-A surface équivalente, un bâtiment fragmenté s'insérera plus facilement dans le paysage qu'une construction importante.
Il paraît donc souhaitable, dans un premier temps, d'évaluer au plus juste les volumes dont on a besoin.
- 4-La pente d'un toit est de première importance.
Dans le cas d'un bâtiment adossé à une falaise, on adoptera le volume à la coupe du terrain. La silhouette du bâtiment s'intègre au rythme du paysage.
- 5-On préférera l'implantation des bâtiments en déblai plutôt qu'en remblai, notamment là où le littoral est relativement abrupt.
- 6-Dans le cas d'un terrain à relief, on adaptera le plan masse à la topographie.







Un bâtiment ostréicole est souvent de dimensions importantes et son implantation dans un paysage maritime est délicate. Son volume, ses couleurs, ses matériaux peuvent aider à l'harmonie.

On s'attachera essentiellement à diminuer l'impact des nouveaux chantiers, en réduisant les masses bâties uniformes et en fragmentant les volumes. Les décrochements des faîtages permettront de limiter l'effet de barre.

L'intégration au paysage des bâtiments ostréicoles nécessite des études paysagères au cas par cas qui tiendront compte des conditions topographiques, de la végétation et de l'urbanisation. Toutefois, des recommandations d'ordre général applicables à l'ensemble des situations particulières peuvent néanmoins être proposées.

Pour que l'intégration au paysage soit bonne, il faut tenir compte :

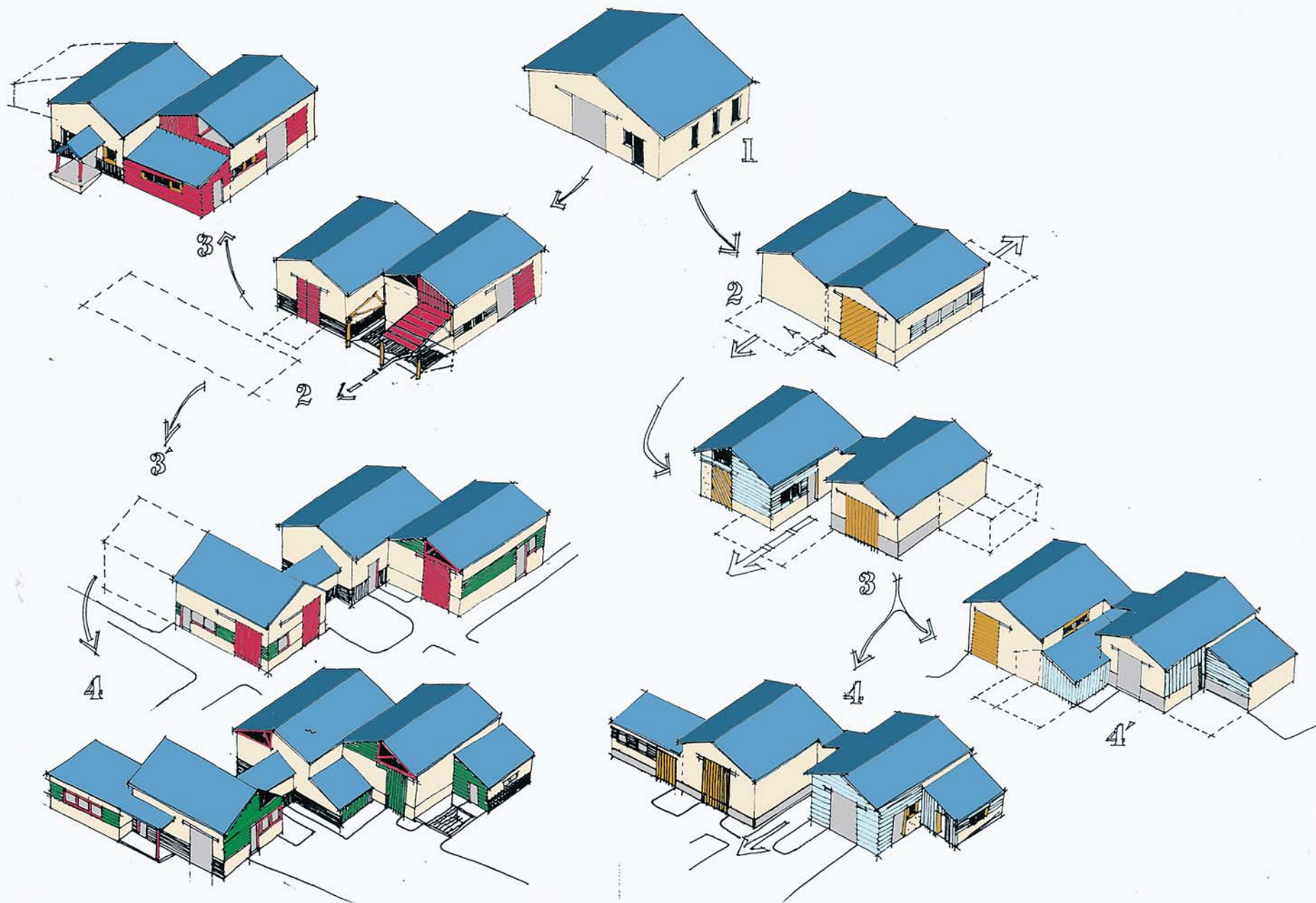
- des bâtiments existants,
- des possibilités d'extension,
- d'éventuelles modifications d'utilisation,
- de la hauteur par rapport aux constructions voisines,
- de la vue des alentours,
- de l'équilibre des formes, des couleurs, des volumes,
- de l'environnement bâti et naturel existant.

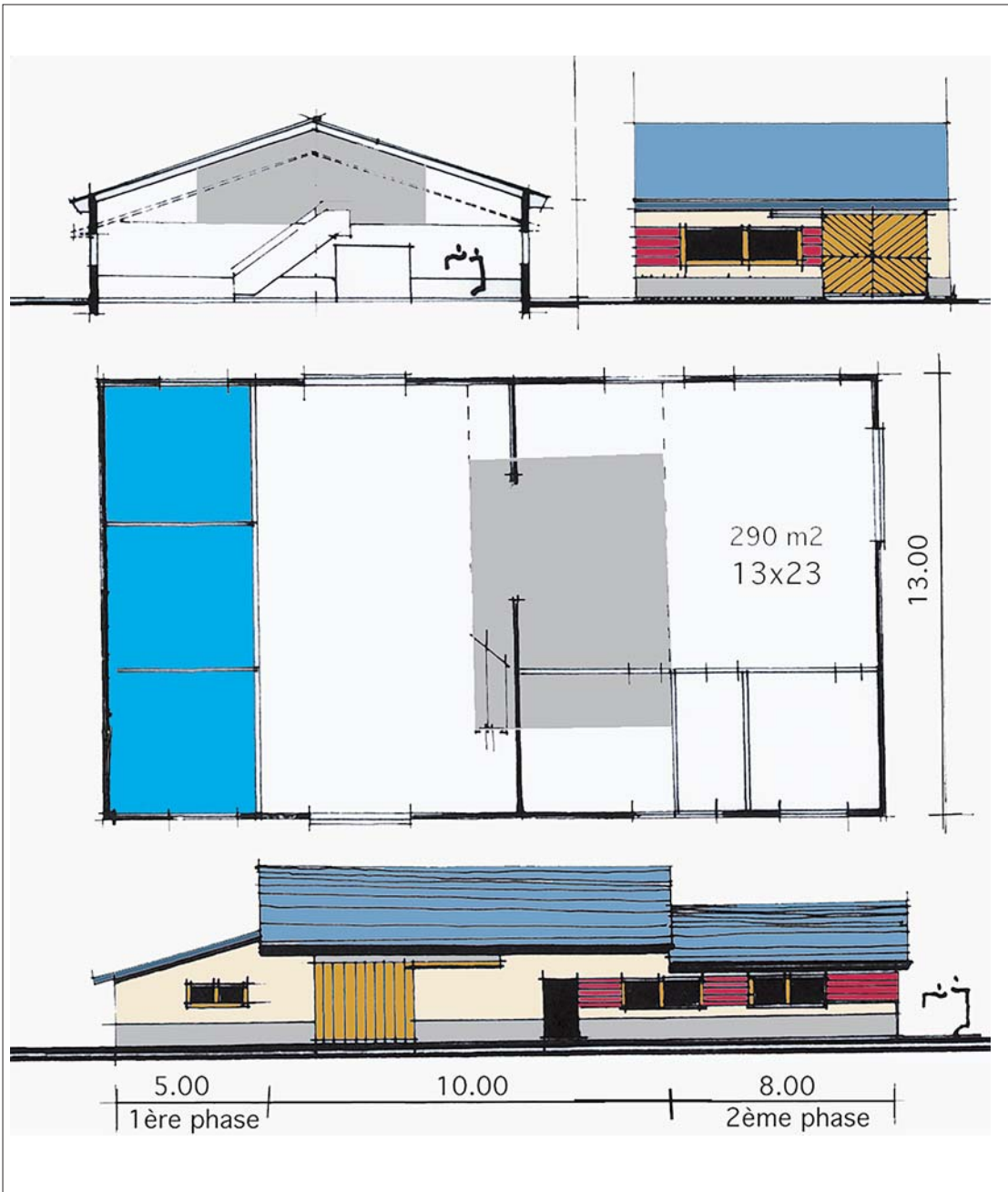
Un chantier est avant tout un outil de travail appelé à s'adapter, se modifier dans le temps. Pour assurer une bonne harmonie des constructions entre elles il faut exiger une ligne directrice et un plan de développement permettant une extension éventuelle.

Avant de dessiner un plan n'oubliez pas :

- l'économie des déplacements, des tâches, et des gestes,
- les techniques et matériaux employés,
- les relations entre les différentes parties,

pour que votre bâtiment ait la taille idéale et que l'investissement soit judicieux.





Il est essentiel de limiter les volumes hauts bien souvent inutiles. On calculera judicieusement les volumes nécessaires au travail de l'huître. Il n'est pas utile de pouvoir rentrer un camion dans le chantier.

Une toiture fragmentée permet de briser la silhouette mais aussi de l'intégrer au rythme du paysage.

A surface équivalente, un volume fragmenté permet :

- une meilleure intégration
- des possibilités de cloisonnement intérieur
- d'éventuelles extensions
- un coût de fonctionnement diminué

On pourra adapter une toiture particulière aux différentes tâches de la production.

Exemple : le triage ; activité bruyante sera plus confortable dans un volume bas.

Si les bassins sont intérieurs, ceux-ci peuvent faire l'objet d'un volume particulier traité en appentis. Une toiture à une pente permettra d'abaisser la charpente et éventuellement de mécaniser la manipulation.

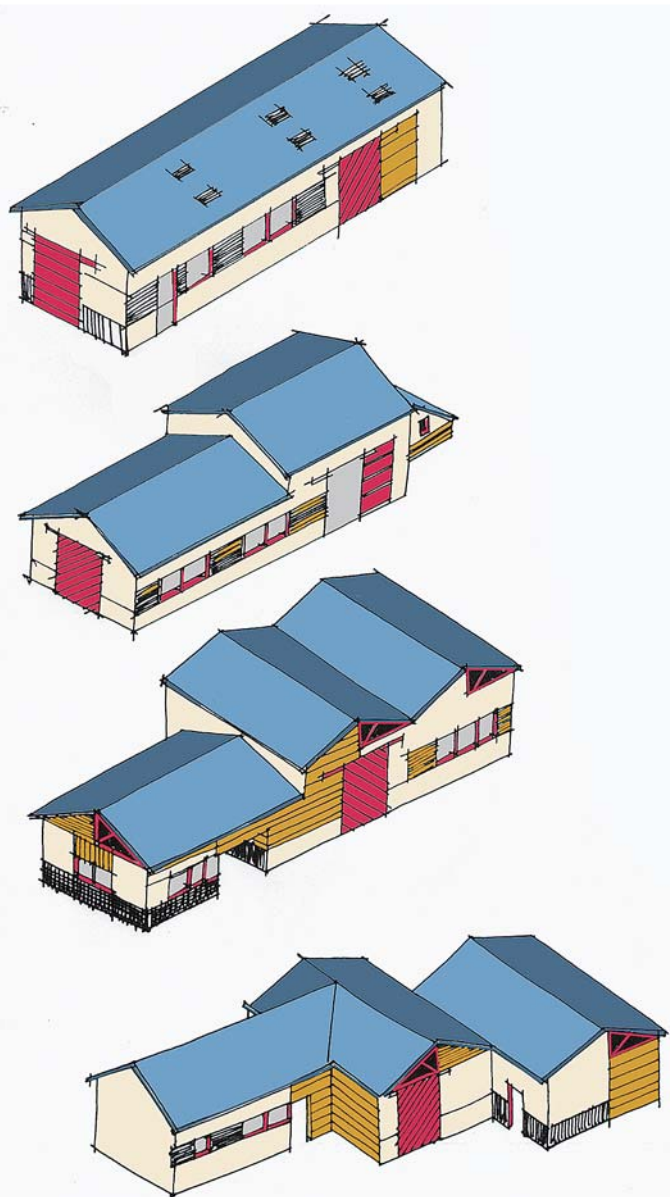
En dissociant les volumes, décalant le plan, des possibilités d'extension sont créées. De la même façon de nouveaux accès sont facilement réalisables dans le cas d'éventuelles modifications d'utilisation.

Le jeu des couleurs permet de modifier l'apparence du bâtiment. Grâce à elles, il est possible de le confondre dans le paysage, de diminuer la hauteur réelle et de l'alléger si elles sont claires.

Les percements étirés, les bardages horizontaux, un soubassement plus sombre permettront d'affiner la silhouette.

Les bardages en acier sont à proscrire, ils sont de mauvais isolants thermiques, leur longévité est brève, les qualités esthétiques et thermiques du bois lui donne un avantage certain sur les autres matériaux.

Le bâtiment, son volume, ses couleurs, ses matériaux



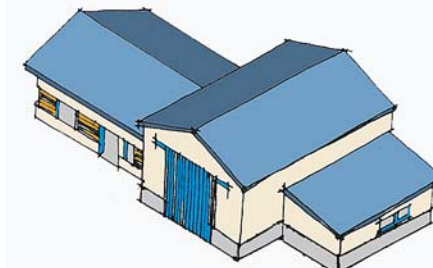
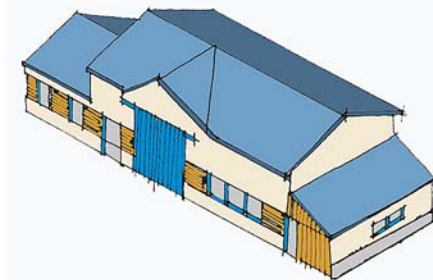
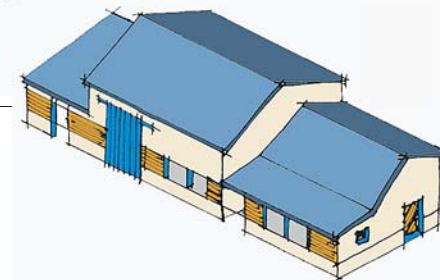
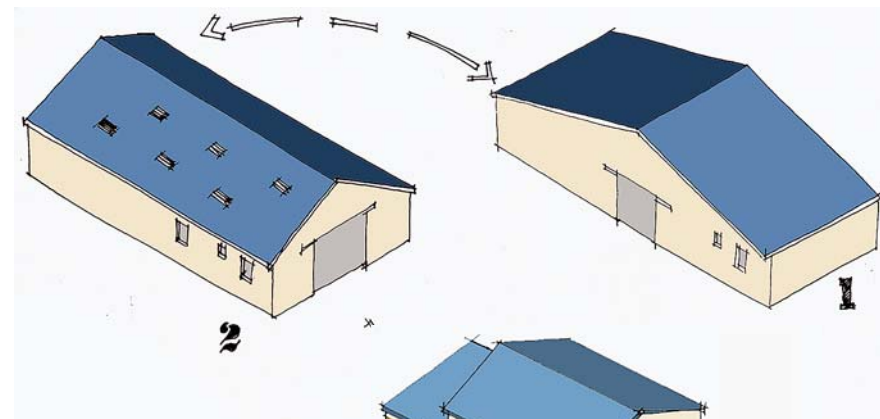
Si on veut réduire le coût d'investissement, il faut adapter la structure porteuse à l'usage du lieu. C'est à dire adapter le volume au site, par exemple dans le cas d'un terrain pentu, les toits seront disposés en gradins pour briser la silhouette du bâtiment mais aussi pour faciliter l'intégration paysagère.

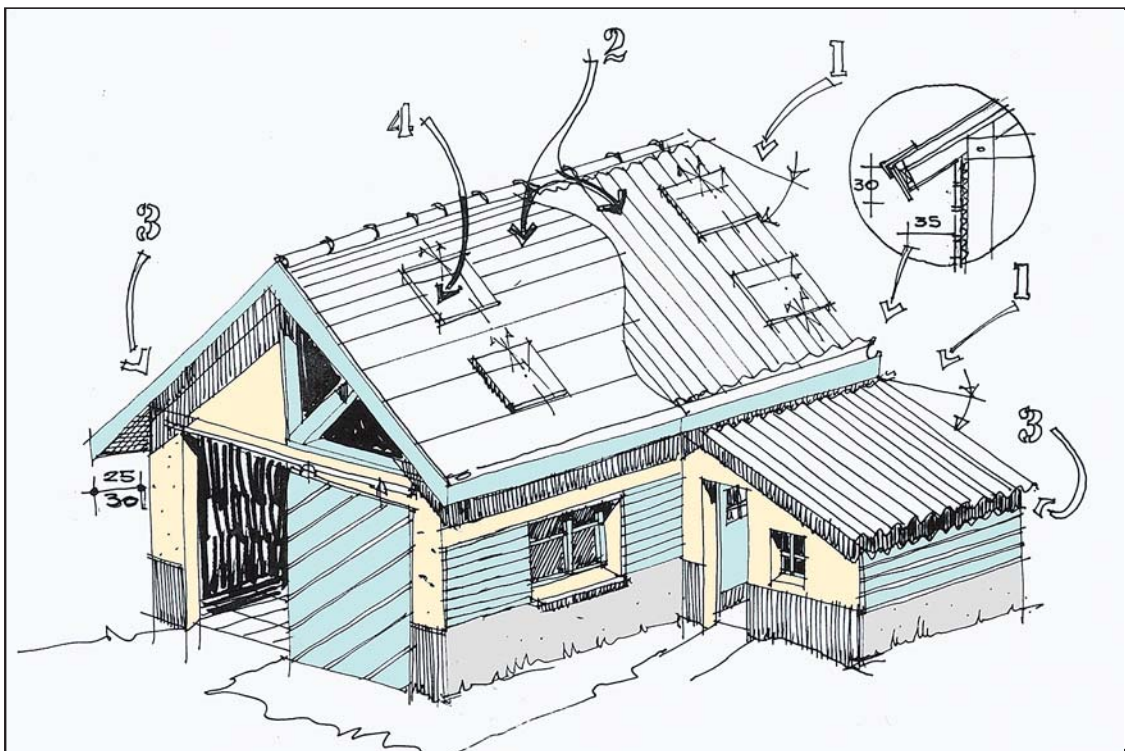
Les volumes seront adaptés à chaque activité, le hangar industriel sous lequel elles seraient toutes regroupées est à proscrire impérativement.

1. Les bardages métalliques sont inadaptés au milieu salin, ils sont de très mauvais isolants thermiques. En outre, leur longévité est brève.

2. Les hangars agricoles sont inadaptés à l'activité ostréicole. Les volumes sont inutilement hauts, la perte de place est importante, le cloisonnement intérieur est difficile, les possibilités d'extension inexistantes.

3. L'intégration paysagère est impossible : nous ne pouvons donner au littoral l'aspect d'une zone industrielle.





«Quelques règles simples»

1. Pente de toit

Le volume est bas, les combles ne sont pas habitables, mais réservés essentiellement au rangement des poches.

La hauteur à la gouttière est limitée à 3 m. Les grands volumes seront couverts d'une toiture à 2 pentes. Les pentes sont inférieures à 30°. Pour les appentis, la pente sera inférieure ou égale au volume principal.

2. Matériaux

Sont recommandés : le fibrociment ton naturel ou foncé, l'ardoise.

La tôle ondulée (petite onde) est autorisée pour les petits volumes. Les annexes et appentis sont couverts en tôles et passés au black. Le bac acier est à proscrire.

3. Débord et rive

Il est intéressant de noter que l'utilisation des débords de toiture peut donner des ombres portées qui affinent la silhouette. Le débord sera généreux, de l'ordre de 25 à 30 cm. Il permettra également d'éviter le surcoût d'une gouttière. Ce débord prolongé permet de protéger un couloir de service sur une des façades.

4. Eclairage

Les châssis de toit seront axés et composés en toiture. L'effet de damier est à éviter.



Un bâtiment ostréicole est souvent de dimensions importantes et son implantation sur le littoral est souvent délicate. Son volume, ses couleurs et ses matériaux peuvent aider à l'harmonie. La pente et l'allure d'un toit sont de première importance. Dans le cas d'un bâtiment de grande longueur, on s'efforcera de fragmenter le volume et de briser la silhouette du bâtiment pour mieux l'intégrer au rythme du paysage.

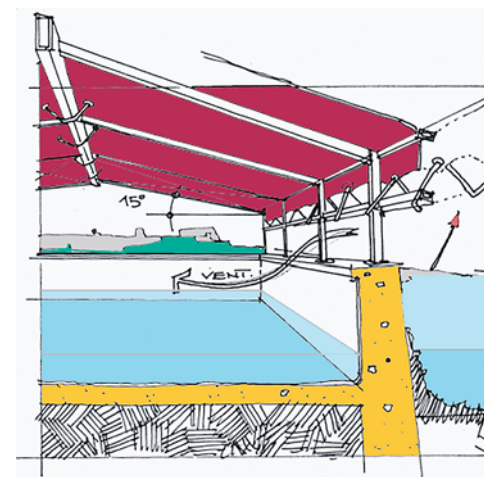
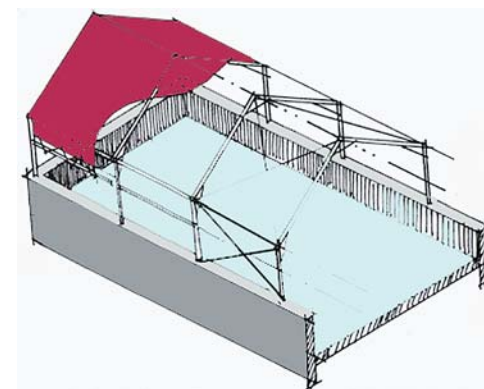
Bassin insubmersible

Les bassins sont de formes rectangulaires ou carrées. En général, ils se distinguent par leur situation, enterrée, semi enterrée, surélevée.

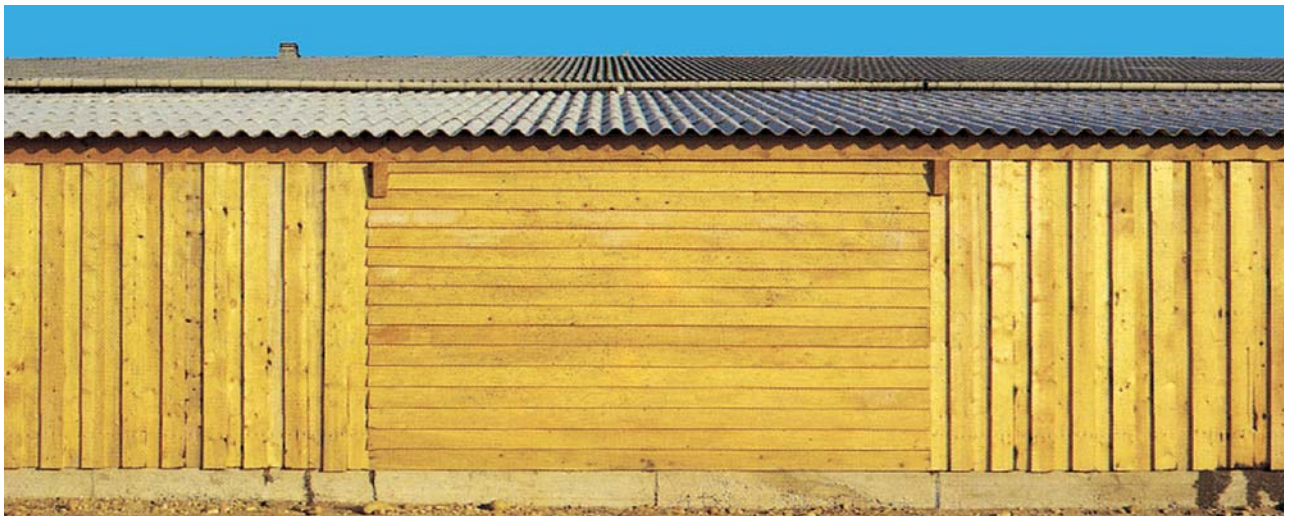
La surface varie de 30 à 100 m², la profondeur de 0, 80 à 1 m.

La couverture est occasionnelle, en générale estivale, et à ce titre doit être légère, aérée et facilement démontable.

La structure peut être en métal anodisé. La couverture sera du type bâche, maintenue par un transfilage. On préférera une couleur rappelant les voiles de sinagots à une couleur claire ou rayée. La hauteur de la charpente sera réduite au minimum, la pente de toit est limitée à 15°. Il est conseillé de limiter le bâchage à mi-hauteur afin de favoriser la ventilation naturelle.



La belle méthode du bardage





Pignon

L'utilisation de bardage permet, elle aussi, de modifier l'allure générale d'un bâtiment, notamment par les découpages des pignons en surfaces de couleurs et matériaux différents. Le portail sera désaxé afin de faciliter une extension future.



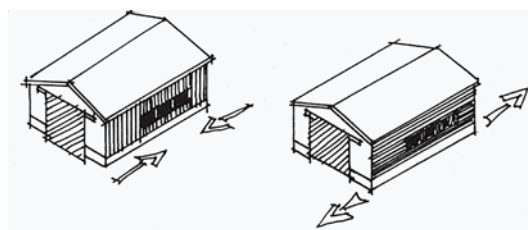
Le bardage a des qualités décoratives indéniables, qui le rend facile à intégrer dans les architectures les plus diverses grâce à ses multiples possibilités de mise en place.

Correctement traité, il pose très peu de problèmes d'entretien.

Une solution satisfaisante consisterait à trouver un bardage en partie haute.

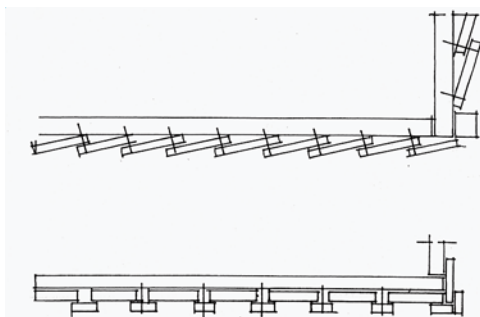
Celui-ci peut être intermittent entre les menuiseries et posé horizontalement. On pourra également barder les façades en respectant des proportions de recouvrement de 1/2 à 2/3 de la hauteur.

Il est important que le soubassement en maçonnerie respecte une hauteur minimum de 0,60 pour éviter tout problème d'humidité.

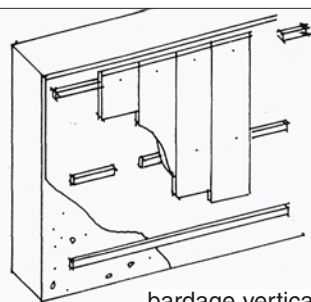
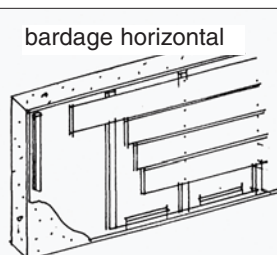


Long pan

Une pose verticale des bardages compacte les lignes d'un bâtiment tandis qu'une pose horizontale allonge celles-ci.



bardage horizontal

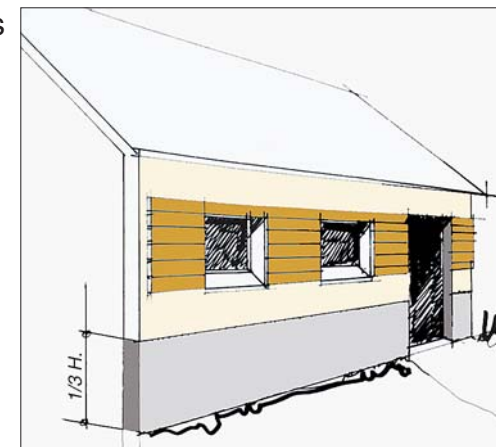


bardage vertical

Différents traitements du bardage

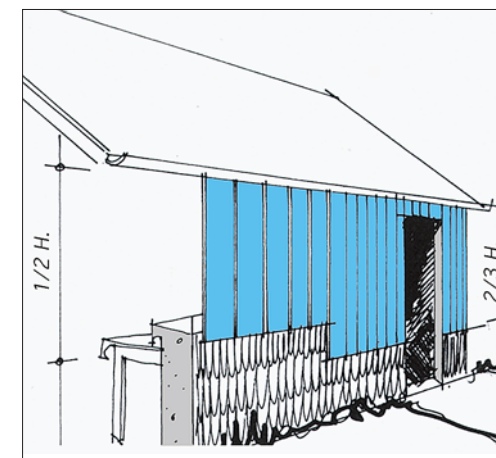
Le cryptogil

- impression profonde effectuée sous vide dans un autoclave
- protection très durable
- donne une couleur vert pâle non uniforme selon les fibres du bois



La créosote

- imprégnation par trempage en bain
- protection très durable
- donne une couleur brun foncé

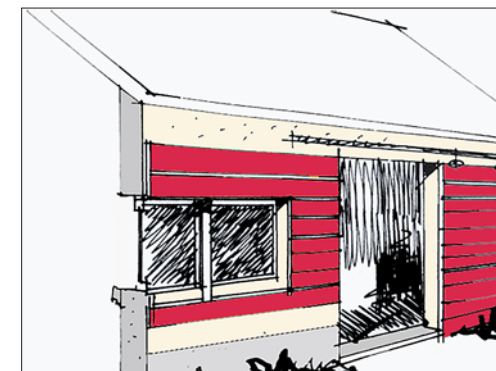


Les lasures

- protection des bois par imprégnation réalisée par badigeonnage, à passer tous les deux ans environ
- permet l'emploi de la couleur

Le coaltar

- protection par badigeonnage tous les deux ans
- protection très durable
- donne une couleur noire

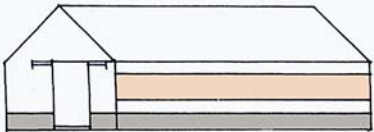
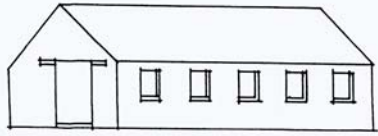


Percements et rythmes



De près, le regard s'arrête avant tout sur les parois verticales. Il est donc très important que celles-ci soient bien traitées. La forme et le choix des types d'ouvertures ne sont pas limitatifs. Ils doivent tout d'abord répondre à l'usage intérieur du bâtiment, ainsi qu'à l'agencement général. Une juste répartition des ouvertures permet de rendre une façade plus agréable, de lui donner une certaine harmonie. Il suffit souvent de donner à des ouvertures des dimensions correctes et de trouver un rythme dans leur distribution.

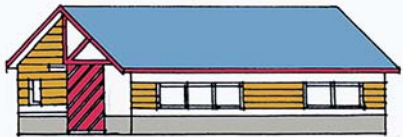
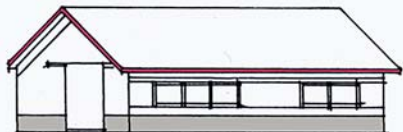
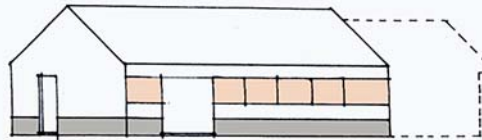
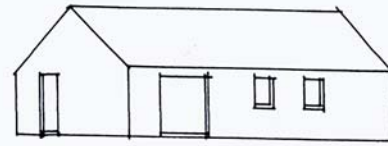
Dimensions :



Elles sont généralement plus larges que hautes. De forme allongée elles affinent la silhouette du chantier. Cet effet peut être accentué en traitant le soubassement d'un ton plus foncé.

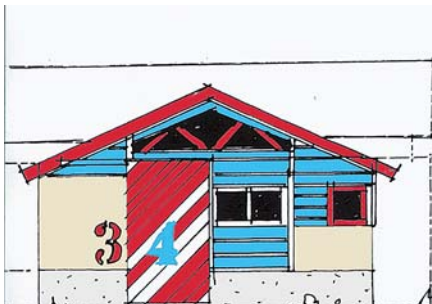
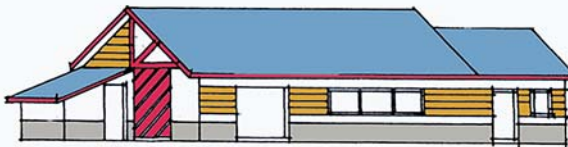
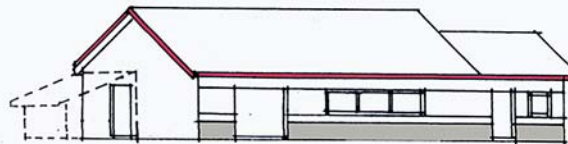
On pourra également étirer la silhouette en reliant les percements par un bardage intermittent.

La hauteur d'allège correspond à une hauteur de plan de travail, plus une plinthe, soit environ 120 à 140. La baie libre est de 100.



Dispositions :

Les ouvertures sont groupées selon un rythme défini par le plan intérieur. La façade est composée en tenant compte des proportions qui sont toujours plus larges que hautes. Les ouvertures sont groupées pour former une bande allongée.

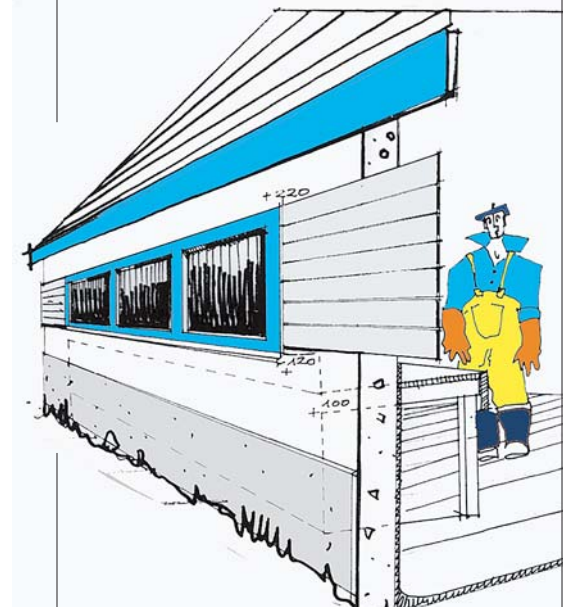


Les menuiseries extérieures sont en bois, PVC ou aluminium. Elles sont de couleurs, même vives, et peuvent rappeler la couleur de la planche de rive ou du bateau.

Les fermetures de portail sont en bois, à clins horizontaux, verticaux, 45°. Les proportions sont en rapport avec le besoin qui se limite à des gabarits routiers réduits. Celui-ci pourra être le support d'une enseigne.

Il est conseillé de désaxer le portail afin de laisser la possibilité d'une extension future dans le prolongement des percements existants.

Le pignon peut être, également ouvert, permettre un éclairage ainsi qu'une ventilation aisée, porte fermée.



1 - Plan de situation

échelle au 1/25000

Repérage du village ou du lieu-dit par rapport à l'agglomération

2 - Plan cadastral

échelle au 1/2000 ou 1/2500

Localisation du bâtiment projeté par rapport au bâti de l'exploitation

3 - Plan de masse

échelle de 1/200 ou 1/500

En précisant :

- les courbes de niveaux
- la végétation et talus existants
- les limites de la propriété foncière
- les limites du DPM (Domaine Public Maritime) et / ou de la concession

En précisant :

- détails des toitures
- organisation (cheminement, accès, parkings...)
- végétation existante ou (et) à créer (schéma de plantation)

4 - Profils

échelle 1/200 ou 1/500

En précisant :

- le relief
- la végétation
- coupe sur le bâtiment projeté et immédiat

5 - Plans

échelle de 1/50, 1/100, 1/200

Plans côtés et figuration du fonctionnement interne

6 - Coupes

échelle de 1/50, 1/100, 1/200

En précisant :

- les points de niveaux : projet et terrain (avant et après travaux)

7 - Elévations

échelle de 1/50, 1/100, 1/200

Toutes les façades du projet sont à prendre en compte en précisant :

- la nature et la couleur des matériaux en couverture, paroi, soubassements, menuiserie.

Plan cadastral



Plan de masse



Plan, coupe, façades



8 - Volet paysager

Le dossier de permis de construire doit en plus du plan de situation, de masse et de façades comporter les quatre pièces suivantes :

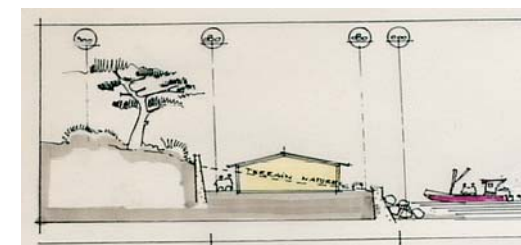
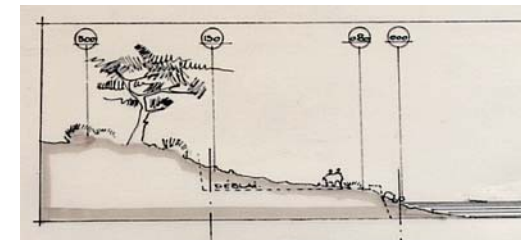
- Deux documents photographiques : une photo de près permettant d'apprécier le relief, les plantations, les parcelles contiguës, et une de loin pour visualiser le contexte paysager dans lequel s'inscrit le projet. Les points et angles de vue des photos doivent être reportés sur les plans de situation et masse.
- Une vue ou des vues en coupe pour préciser l'implantation de la construction par rapport au terrain naturel à la date du dépôt de la demande de permis de construire et indiquant le traitement des espaces extérieurs.
- Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans l'environnement, son impact visuel, et le traitement des accès et abords.
- Une notice, structurée en deux parties, décrivant le paysage et l'environnement existants, et exposant les dispositions prévues pour assurer l'insertion dans ce paysage.

Décret n° 94-408 du 18 mai 1994

Photos du Site



Etat actuel



Etat projeté





Remerciements : Affaires Maritimes des quartiers de Vannes et d'Auray - Direction des Services Vétérinaires du Morbihan -
Agence des Bâtiments de France du Morbihan - Service Départemental de l'Architecture - IFREMER : Station de la Trinité sur Mer -
Réalisation C.A.U.E. du Morbihan - Avril 1995